

Appel à projets « Hubs France Connectée » pour encourager la coordination des projets d'inclusion numérique dans les territoires

Un appel à projets pour pérenniser la filière de la médiation et de l'inclusion numériques

Pour accélérer la consolidation de l'offre de médiation numérique sur l'ensemble du territoire, la Banque des Territoires, en partenariat avec le Secrétariat d'État chargé du Numérique, s'associent pour faire émerger une dizaine de « Hubs France Connectée ».

Ces hubs sont des structures intermédiaires destinées à fournir un appui aux acteurs de la médiation et de l'inclusion numériques et leur permettre d'offrir des services de qualité à la hauteur des besoins de l'ensemble des citoyens.

Répondre aux besoins de 13 millions de citoyens

L'enjeu de la transformation numérique n'est pas seulement technologique. Il est également culturel. Agir pour la montée en compétences numériques de chaque individu est la condition du développement d'une **société numérique performante et accessible à tous**.

Même si le taux d'équipement et le niveau général de compétences progressent, 13 millions de Français n'utilisent pas ou peu internet et se sentent éloignés du numérique¹.

Dans un contexte de numérisation croissante des démarches et de transformation numérique des politiques publiques (télémédecine, téléprocédure, ville intelligente, formation professionnelle, télétravail, etc.), l'offre de médiation peut être renforcée pour pouvoir répondre aux besoins de formation croissants des citoyens. L'appel à projets a pour objectif d'amplifier l'offre de médiation et d'inclusion numériques sur l'ensemble du territoire, particulièrement à destination de ceux qui en ont le plus besoin. Son objectif est de répondre à un constat partagé par l'ensemble des acteurs de la médiation numérique consultés à l'occasion des travaux de la Stratégie Nationale pour un Numérique Inclusif : la nécessité d'appuyer la constitution d'une offre structurée et pérenne au sein de ce secteur.

¹ Sources : Baromètre du Numérique 2017, Enquête Capacity - <https://labo.societenumerique.gouv.fr>

Harmoniser, structurer et renforcer la filière de l'inclusion et de la médiation numériques

Les aidants numériques forment une filière hétérogène composée notamment d'associations, de collectivités territoriales, d'entreprises privées ou d'opérateurs publics. Il s'agit d'acteurs de différentes natures et aux missions diverses. Par exemple, ils accompagnent les Français dans leurs démarches administratives, mettent en place des points d'accès au numérique et dispensent des formations pour gagner en autonomie.

De plus, le modèle économique de ces acteurs repose majoritairement sur des subventions de collectivités locales, le recours à des bénévoles, des contrats aidés et des intervenants en service civique qui ne sont pas ou peu formés à l'accompagnement des personnes en difficulté numérique. Ainsi, au niveau local, la juxtaposition et l'éparpillement des acteurs de l'inclusion et de la médiation numériques nuisent à la cohérence et à l'efficacité des stratégies mises en place par les collectivités territoriales afin d'accompagner ces publics.

Dès lors, la coordination des actions de médiation numérique sur un territoire est rendue difficile par la structuration du secteur. Les acteurs ne bénéficient pas suffisamment de la mutualisation des dépenses et des compétences.

Dans ce contexte, la consolidation et l'harmonisation de cette filière permettra d'élaborer des stratégies publiques locales plus efficaces et de démultiplier les effets positifs de l'inclusion numérique au sein des territoires. Plus précisément, il est nécessaire de **favoriser l'émergence d'acteurs atteignant une taille critique**, et capables d'appuyer opérationnellement les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'État.

Les « Hubs France Connectée », véritables structures d'appui aux acteurs de la médiation numérique

Conçus comme des **têtes de réseaux**, les hubs ont vocation à incarner des structures hybrides, en lien avec l'ensemble des parties prenantes (publiques et privées) de la médiation numérique sur un territoire. Ils doivent aider au développement des aidants numériques à l'échelle locale et leur donner la possibilité d'avoir un impact à plus grande échelle. Ils doivent permettre l'harmonisation et la consolidation de ce secteur, notamment en assurant la mise en commun des ressources et des compétences.

Ils ont pour but d'associer, à l'échelle d'un territoire, acteurs publics, privés et associatifs, à les mettre en réseau et à créer de nouvelles offres de médiation numérique. Ils pourront par exemple renforcer l'offre de médiation en mutualisant des compétences rares comme l'ingénierie financière, la formation ou la gestion de projets.

Positionnés à un niveau interdépartemental (entre 2 et 5 départements), ils ont 4 missions :

- **Recenser, articuler, et coordonner** les acteurs de la médiation numérique pour faire converger les projets vers des priorités territoriales définies avec les collectivités ;
- **Lever des fonds et appuyer en ingénierie financière les acteurs opérationnels** pour monter des projets à impact territorial plus fort et mobiliser toutes sources de financement (notamment européennes) en montant des projets à plus grande échelle ;
- **Mutualiser et apporter de la valeur** aux acteurs de terrain en créant des centres de services partagés (mutualisation de parcours de formation pour les aidants ou médiateurs, partage d'outils et de ressources humaines...) ;
- **Évaluer** l'efficacité des services rendus sur le territoire et en informer les collectivités et les instances nationales concernées.

L'appel à projets

- Qui est éligible ?

Les structures éligibles à cet appel à projets sont des personnes morales existantes :

- Les entreprises publiques et/ou privées, fondations et associations de droit privé ;
- Les GIP / GIE et autres formes de groupement ;
- Les syndicats mixtes ;
- Les consortiums d'acteurs intervenant sur un même territoire dont les compétences sont complémentaires dans le cadre des objectifs décrits plus hauts. Des collectivités territoriales, organismes publics et/ou privés ou établissements d'enseignement pourrait dans ce cas être associés au projet.

Cet appel à projets vise à financer des activités complémentaires et/ou supplémentaires (nouvelles ou en développement) de structures existantes souhaitant démultiplier leur impact en matière de médiation et d'inclusion numériques sur un territoire donné.

Les organisations candidates doivent justifier de la reconnaissance de l'écosystème territorial, des décideurs publics locaux et des services déconcentrés de l'État.

Une attention particulière sera portée aux structures et consortiums dont le modèle d'affaires permet d'envisager leur pérennisation au-delà de l'amorçage financier de l'appel à projets.

- Selon quels critères ?

Les candidatures seront examinées au regard des critères suivants (par ordre d'importance) :

1. L'envergure territoriale reconnue, justifiée par :
 - Le nombre d'acteurs opérationnels de la médiation et de l'inclusion numérique mobilisés sur le périmètre géographique d'intervention visé, et leur soutien explicite au projet de hub ;
 - Un périmètre géographique visé cohérent et argumenté ;
 - Les références documentées d'actions engagées avec les collectivités territoriales, opérateurs de service publics et/ou services déconcentrés de l'État ;
2. Le nombre de publics cibles impactés par le dispositif proposé sur le périmètre géographique envisagé (ex. sous forme de projection quantitative cible par public visé) ;
3. Les compétences et expertises justifiées et référencées sur les différents rôles décrits dans la section "objectifs" ;
4. L'implication, à titre consultatif, des acteurs opérationnels territoriaux de l'inclusion et de la médiation numérique dans la gouvernance du projet de hubs ;
5. Un budget réaliste et équilibré pour les 3 prochaines années permettant de mettre en valeur un modèle économique ;

Par ailleurs, les projets seront appréciés au regard de leur capacité à passer certaines activités proposées à l'échelle nationale, préfigurer des dispositifs innovants dans une perspective de généralisation mais également à gérer des publics spécifiques notamment à caractère social.

Calendrier du processus de sélection

1. Appel à projets ouvert pour sélection entre le 13 septembre et remise des dossiers au plus tard le 30 novembre 2018 ;
2. Première présentation avec les porteurs de projets lors de l'événement Numérique en Commun[s] entre les 13 et 14 septembre 2018 à Nantes ;
3. Information en continue sur le site web de la Caisse des Dépôts : caissedesdepots.fr/hubs-france-connectee
4. Date de clôture de la période de dépôt des candidatures fixée au 30 novembre 2018 à 17h00 (heure de Paris UTC +1)
5. Phase d'instruction par le jury entre le 3 décembre 2018 et le 15 janvier 2019 ;
6. Pendant cette phase d'instruction, le jury de sélection convoquera l'ensemble des candidats pour un échange oral afin d'éclairer leurs propositions et certains aspects du projet envisagé ;
7. Annonce des lauréats le 30 janvier 2019 ;
8. Lancement effectif des projets : 1er mars 2019 pour une durée de 18 mois maximum.

Les porteurs de projets pourront se renseigner sur les caractéristiques de cet appel à projets et consulter le cahier des charges en se connectant au site : www.caissedesdepots.fr/hubs-france-connectee

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est également déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

www.banquedesterritoires.fr

 [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

A propos de la Mission Société Numérique

La Mission Société Numérique travaille à l'émergence d'une société innovante et inclusive en favorisant l'appropriation du numérique par tous et en accompagnant la transition des territoires. Task force du Gouvernement pour la stratégie nationale d'inclusion numérique, elle garantit notamment la mobilisation des administrations et opérateurs publics. Elle pilote la mise en œuvre d'outils utiles aux collectivités locales et acteurs de la médiation numérique.

www.societenumerique.gouv.fr

 [@MissionSoNum](https://twitter.com/MissionSoNum)

Contacts presse :

Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts

Service presse : Isaline Ollivier – 01 58 50 23 07 – isaline.ollivier@caissedesdepots.fr

Mission Société Numérique

Service presse : Oriane Ledroit – 06 48 11 13 92 – orienne.ledroit@finances.gouv.fr
